

LE DROIT DE VOTE UN SUPER-POUVOIR

Inscription sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre 2011



III. Le droit de vote

1) Histoire d'un droit

REMARQUE IMPORTANTE
Les électeurs des communes de plus de 5 000 habitants doivent présenter, au moment du vote, un titre d'identité.

SCRUTIN N° 1	SCRUTIN N° 2
SCRUTIN N° 3	SCRUTIN N° 4
SCRUTIN N° 5	SCRUTIN N° 6
SCRUTIN N° 7	SCRUTIN N° 8
SCRUTIN N° 9	SCRUTIN N° 10
SCRUTIN N° 11	SCRUTIN N° 12

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

"VOTER EST UN DROIT, C'EST AUSSI UN DEVOIR CIVIQUE"

CARTE ÉLECTORALE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

La présente carte remplace la carte précédemment délivrée, qui devra être détruite ; elle doit être conservée par l'électeur jusqu'à réception d'une nouvelle carte.

Art. 3. – Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Art. 6. – La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir, personnellement ou par leurs représentants, à sa formation.

Extraits de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, 1789

*De quand date ce texte ?
Qui détient la souveraineté ?
Avant 1789, qui la détenait ?
Qui rédige la loi ?*

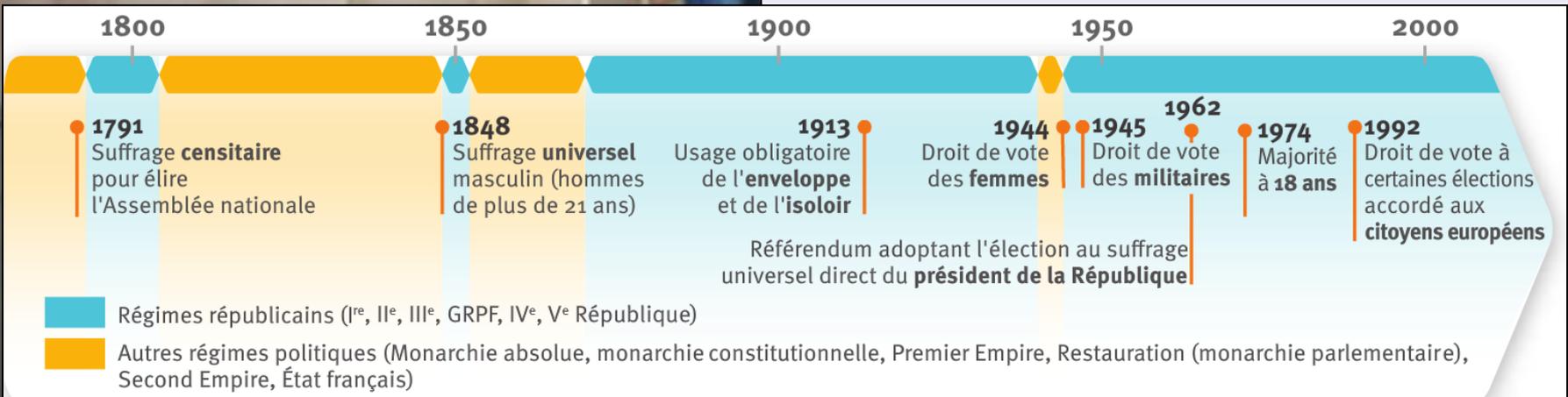


4 Le vote : histoire mouvementée d'un geste simple

A l'aide des documents 3 et 4 p. 389, compléter ce tableau des principales étapes d'extension du droit de vote en France.

Une petite enveloppe bleue, des bulletins imprimés, un rideau et puis, tombant dans une urne transparente, une voix qui s'exprime, choisit, élimine ou conteste. Un geste simple, un droit évident qui ne l'a pas toujours été [...]. Après une première tentative avortée en 1793, « le **suffrage universel** et direct » n'est proclamé qu'en 1848 et pour l'élection du président de la République. La France est alors le premier pays du monde à l'instituer, mais l'universalité est réservée aux hommes. En sont aussi exclus les militaires et le clergé et, parmi les colonisés, les Algériens. Brutalement, le corps électoral, jusque-là restreint par le **suffrage censitaire**, passe de 246 000 à plus de 9 millions d'électeurs, dont bon nombre d'analphabètes [...]. En 1852 Louis Napoléon Bonaparte se fait sacrer empereur des Français. Le suffrage universel mettra vingt ans à s'en remettre. Ce droit, rétablit en 1871, en entraîne aussitôt un autre, celui de ne pas s'en servir. La figure de l'abstentionniste apparaît [...]. Il faudra attendre 1944 pour que l'universalité s'élargisse aux femmes [...]. Valéry Giscard d'Estaing proposera l'abaissement de la majorité électorale à 18 ans.

Pascale Robert-Diard, *Le Monde*, 6 mai 2007



1789	1791	1848	1944	1974	1992
La souveraineté de la nation remplace la souveraineté royale					

4 Le vote : histoire mouvementée d'un geste simple

Une petite enveloppe bleue, des bulletins imprimés, un rideau et puis, tombant dans une urne transparente, une voix qui s'exprime, choisit, élimine ou conteste. Un geste simple, un droit évident qui ne l'a pas toujours été [...]. Après une première tentative avortée en 1793, « le **suffrage universel** et direct » n'est proclamé qu'en 1848 et pour l'élection du président de la République. La France est alors le premier pays du monde à l'instituer, mais l'universalité est réservée aux hommes. En sont aussi exclus les militaires et le clergé et, parmi les colonisés, les Algériens. Brutalement, le corps électoral, jusque-là restreint par le **suffrage censitaire**, passe de 246 000 à plus de 9 millions d'électeurs, dont bon nombre d'analphabètes [...]. En 1852 Louis Napoléon Bonaparte se fait sacrer empereur des Français. Le suffrage universel mettra vingt ans à s'en remettre. Ce droit, rétablit en 1871, en entraîne aussitôt un autre, celui de ne pas s'en servir. La figure de l'abstentionniste apparaît [...]. Il faudra attendre 1944 pour que l'universalité s'élargisse aux femmes [...]. Valéry Giscard d'Estaing proposera l'abaissement de la majorité électorale à 18 ans.

Pascale Robert-Diard, *Le Monde*, 6 mai 2007



5 Le premier vote des femmes en France, lors des élections municipales d'avril 1945

2) Comment ça marche ?

Texte 2 p. 388

Art. 3. – La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum [...]. Le suffrage peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution. Il est toujours universel, égal et secret. Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques.

Article 3 de la *Constitution de la V^e République*, 1958

Quelles sont les conditions pour être électeur ?

Pourquoi le suffrage doit-il être égal et secret ?

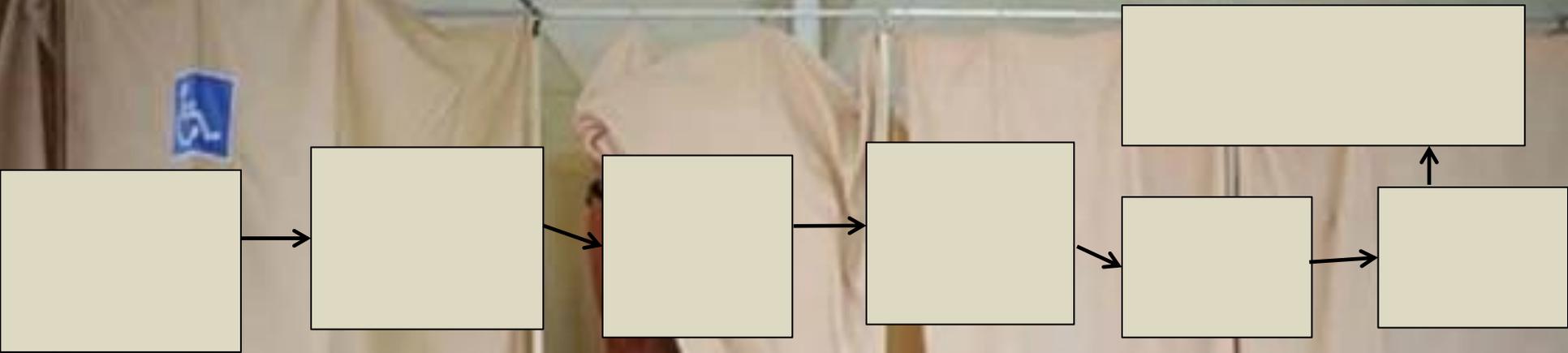
Suffrage censitaire :

le vote se fait en fonction de la fortune.

Suffrage universel :

tout le monde vote.

Le parcours de l'électeur:



Compléter les cases sur le parcours de l'électeur dans le bon ordre à l'aide du doc. 3 p. 391 et des textes suivants :

- Inscription sur les listes électorales*
- Vérification de l'identité et de la carte électorale*
- L'électeur prend les bulletins*
- Isoir : bulletin dans l'enveloppe*
- Bulletin dans l'urne*
- Signature de l'électeur*
- Dépouillement (comptage des votes) et résultat.*

1 Fraude électorale lors des élections municipales à Perpignan

Texte 1 p. 390 :

Depuis dimanche, chaque soir, plus de 500 habitants se retrouvent devant la mairie pour agiter ce qui est devenu le symbole¹ de la fraude présumée au second tour des municipales. Selon la liste d'union menée par Jacqueline Amiel-Donat, le coup de la chaussette aurait permis, avec d'autres irrégularités, de faire basculer le scrutin. Le maire sortant [...], est arrivé en tête avec 574 voix d'avance. La paire de chaussettes incriminée appartient au président du quatrième bureau de vote de la ville. Dimanche vers 19 heures, alors que les membres du bureau de vote [...], ont déjà commencé à dépouiller les bulletins, Georges Garcia est pris en flagrant délit. Des enveloppes dépassent de sa poche. On s'indigne. Il rougit, veut aller aux toilettes. On le retient, les esprits s'échauffent. La police arrive et l'emmène dans une autre salle. Là, un témoin le voit sortir de l'une de ses chaussettes sept bulletins supplémentaires qu'il tente de cacher [...]. L'homme à la chaussette [...] a été mis en examen et est passible, selon le code pénal, d'une lourde amende et d'une peine pouvant aller jusqu'à cinq ans de prison.

1. Une chaussette.

Marie-Laure Colson, www.rue89.com, 19 mars 2008

Le tribunal administratif de Montpellier a invalidé les résultats, décision confirmée par le Conseil d'État le 23 avril 2009 pour « fraude massive, organisée en vue de favoriser un candidat ». Les citoyens de Perpignan ont donc été appelés à revoter. Georges Garcia a été condamné le 21 décembre 2011 à un an de prison avec sursis, 3 000 euros d'amende et 3 ans de privation de droits civiques.

Perdre ses droits civiques :

Reportage sur annulation de l'élection à Perpignan :

http://www.wat.tv/video/retour-aux-urnes-dimanche-1101h_2i6xp_.html

Quelle fraude a eu lieu lors de cette élection ?

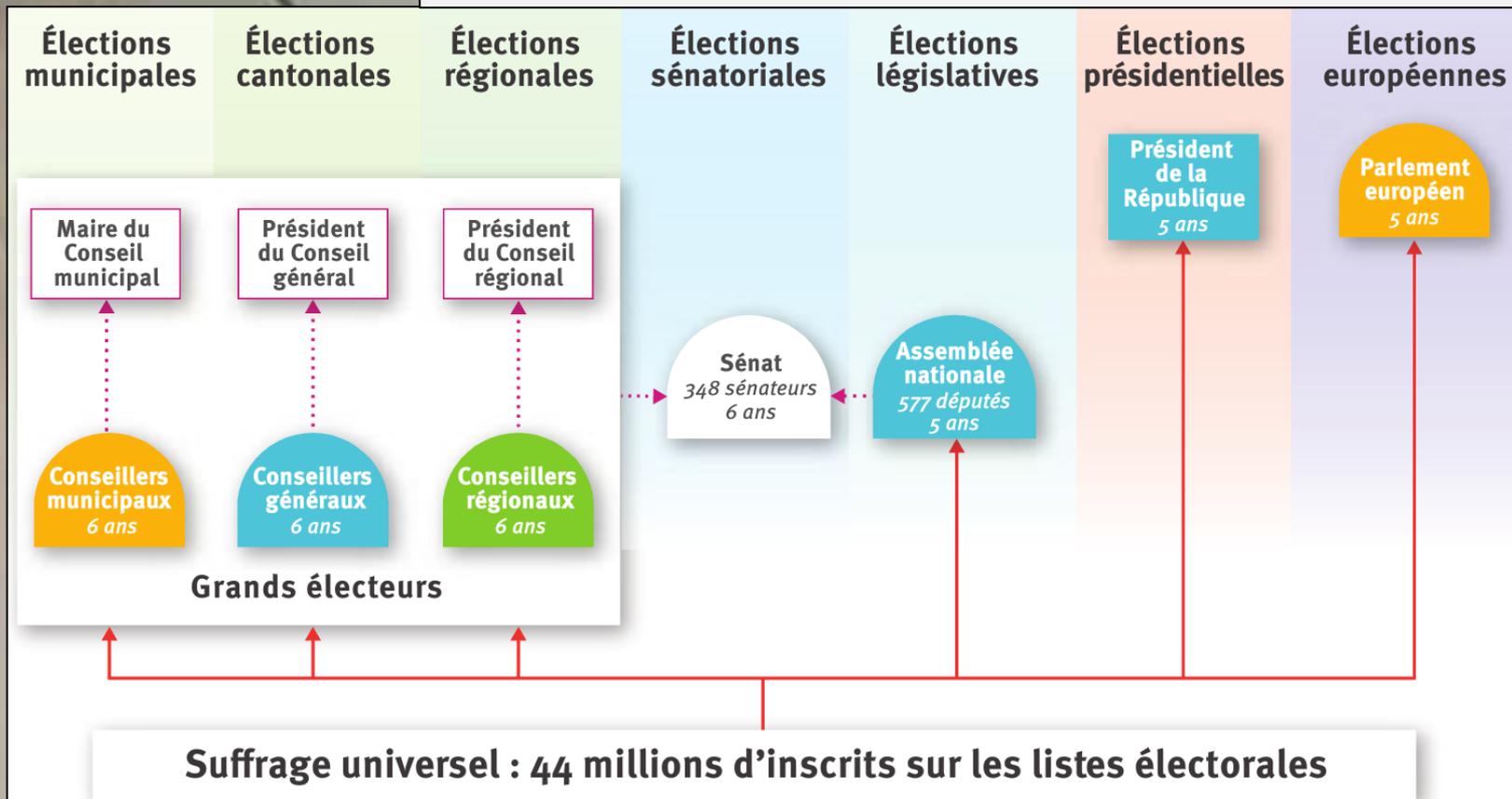
Quelle est la conséquence pour l'élection ?

Quelle est la condamnation du fraudeur ?

Les différentes élections

Observe ce schéma des différentes élections en France, puis complète les trous de la leçon avec les bons mots.

Doc. 2 p. 393



- **Suffrage universel direct** : l'électeur élit directement le ou les élus.
- ⋯→ **Suffrage universel indirect** : l'électeur vote pour des représentants, les Grands électeurs, qui élisent ensuite les élus.
- **Scrutin majoritaire uninominal à deux tours** : l'électeur vote pour un seul candidat, en deux tours : les deux candidats arrivés en tête au premier tour s'affrontent au second tour.
- **Scrutin proportionnel de liste** : l'électeur vote pour une liste de candidats. Les sièges sont attribués en proportion du nombre de voix obtenues.
- **Scrutin mixte majoritaire et proportionnel** : l'électeur vote pour une liste de candidats. La liste arrivée en tête obtient automatiquement la moitié des sièges, l'autre moitié étant attribuée en proportion du nombre de voix obtenues.
- **Autre type de scrutin.**

2

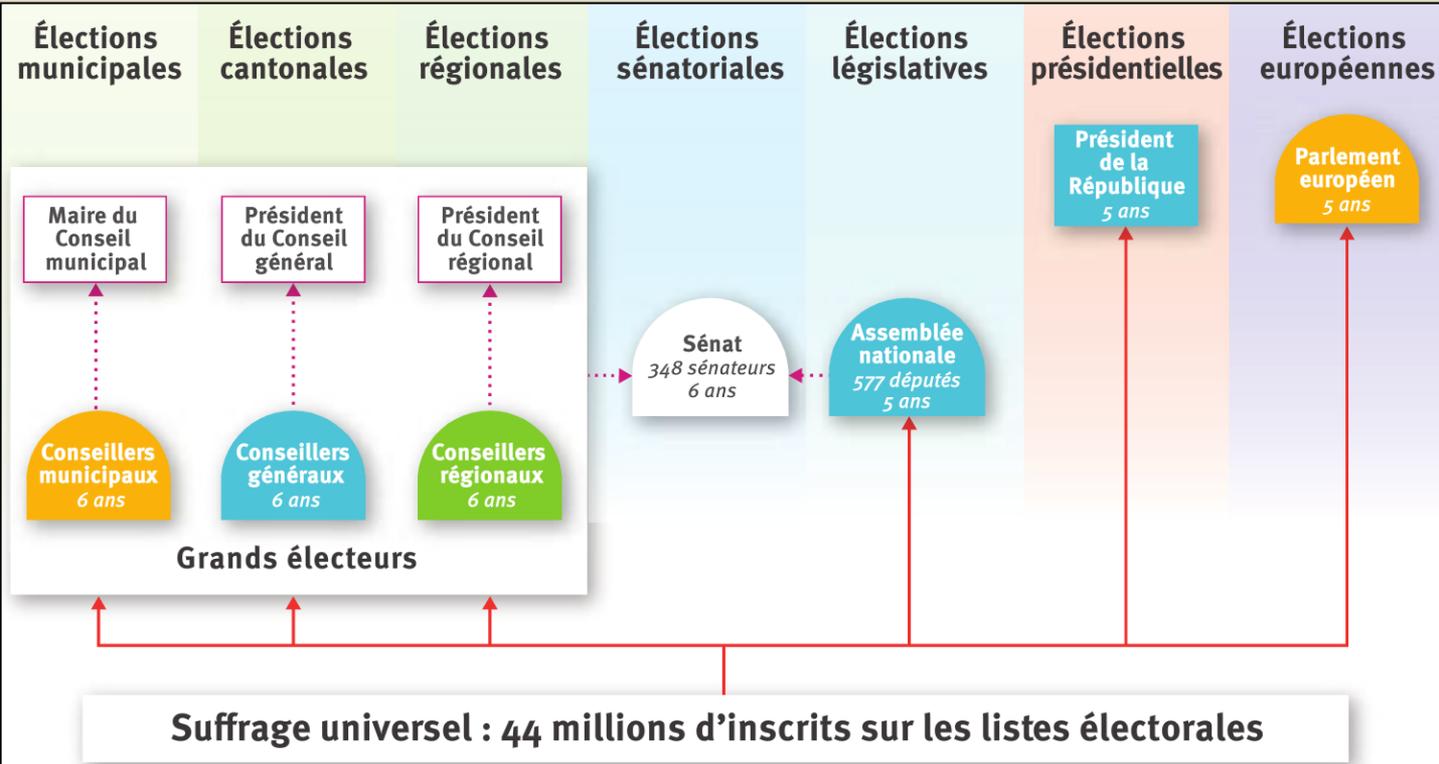
Les différentes élections et les différents types de scrutins en France

À partir de 2014, dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, les conseillers départementaux et régionaux seront remplacés par des conseillers territoriaux, élus au suffrage universel.

Pour chaque élection, il y a des règles qui s'appliquent. Le suffrage (vote) est la plupart du temps direct, comme pour l'élection du Maire et de l'Assemblée communale. Quand il est indirect, les électeurs n'élisent pas directement leurs représentants comme pour les Cantons ou le Conseil fédéral.

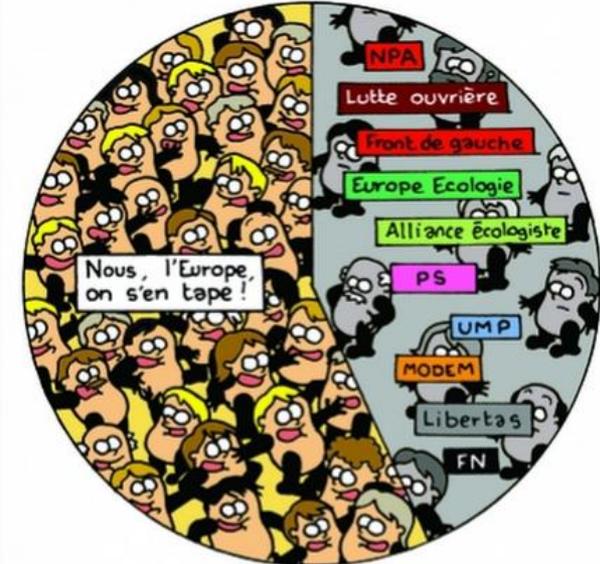
Les électeurs peuvent voter pour un seul candidat en 2 tours, c'est le scrutin majoritaire. C'est le cas pour l'élection du Président de la République et des Cantons.

Les électeurs votent pour une liste de candidats pour les élections communales et les élections cantonales.



3) Le vote en débats ?

Certains sujets liés au vote sont débattus aujourd'hui. Faut-il accorder le droit de vote aux étrangers pour les élections municipales. Pour lutter contre l'abstention, faut-il rendre le vote obligatoire ?



Reportage de France 3 du 7 avril 2012 :

http://www.tv5.org/TV5Site/7-jours/sequence.php?id_dossier=388&id_seq=904&num=1

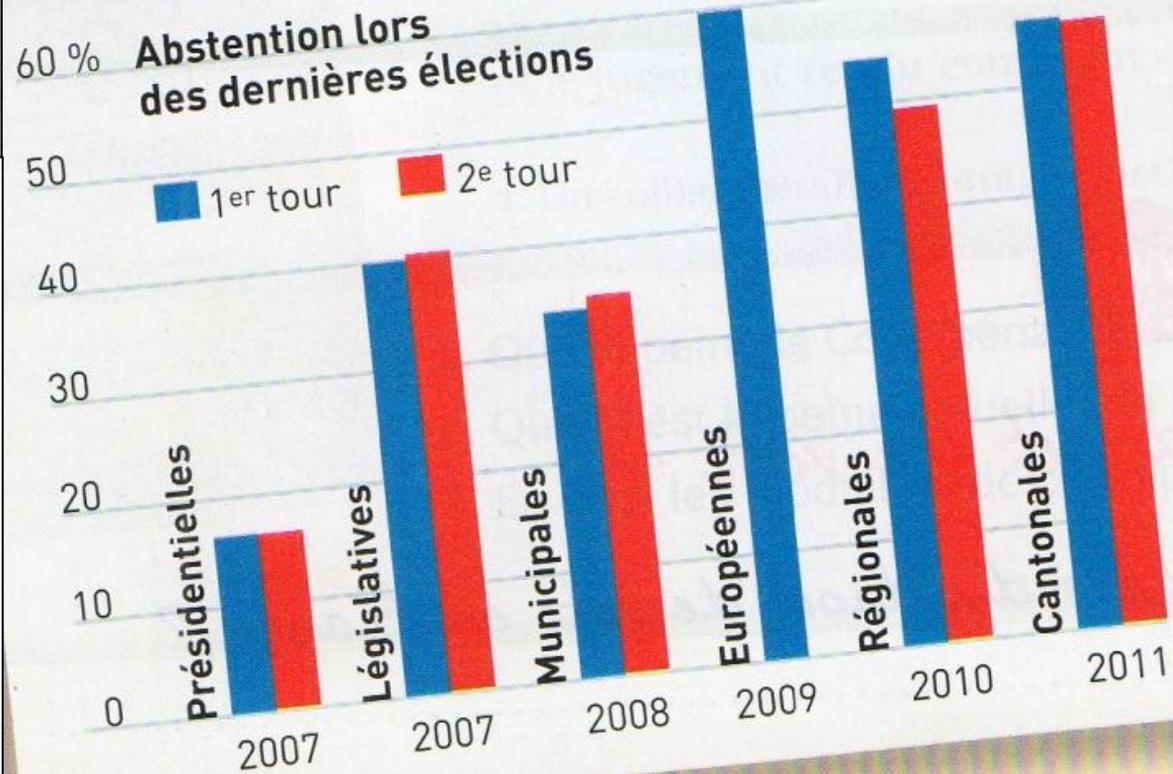
Caricature de Martin Vidberg, « Et les vainqueurs sont... », 7 juin 2009

Lors des élections européennes de juin 2009, seulement 40,5 % des électeurs sont allés voter : le taux d'**abstention** a atteint le record de 59,5 %.



Affiche d'un collectif national en faveur du droit de vote des étrangers

Un constat



Source : Hâtier, 2012

Lors de quelle élection y-a-t-il le moins d'abstention ?

Dans quels cas, moins de la moitié des Français ont-ils voté ?

En quoi cela pose-t-il un problème de démocratie ?

Faut-il rendre le vote obligatoire comme en Belgique ? Donne au moins un argument à ta réponse.

En France, le vote est un droit sans qu'il y ait obligation de voter. Cependant, c'est un devoir civique. La forte abstention aux élections interroge sur le fonctionnement de la démocratie en France et sur l'intérêt des Français pour la politique et la direction de leur pays.